

ENSEIGNER LES DROITS DES ENFANTS

Droits, désirs et besoins

TROUSSE D'ACTIVITÉS ET
DE FICHES PÉDAGOGIQUES

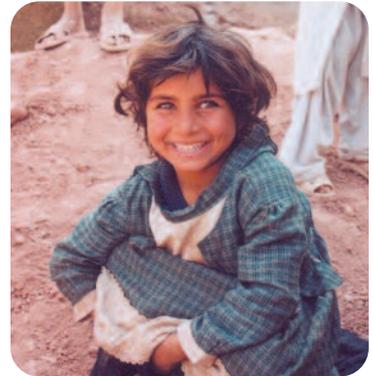
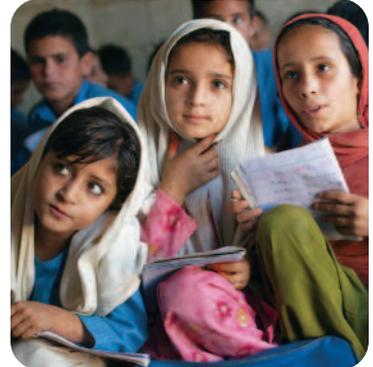
www.unicef.ca

unicef 
canada

Matériel créé par l'équipe du programme
Le monde en classe d'UNICEF Canada à
des fins d'utilisation en milieu scolaire.

lemondeenclasse@unicef.ca

Pour les classes et les groupes de jeunes



Droits, désirs et besoins



Cette trousse documentaire est composée de **20 fiches** et **d'activités éducatives** connexes permettant d'enseigner et de découvrir les droits des enfants.

Pourquoi les enfants doivent-ils connaître leurs droits?

Chaque société espère que ses enfants deviendront des citoyens responsables, capables de contribuer au bien-être collectif. L'objectif de l'enseignement public au Canada reflète cette aspiration fondamentale.

Pourtant, au Canada et dans le monde, de nombreux enfants sont privés des droits qui leur permettraient de survivre et de s'épanouir pleinement. Chaque jour, des enfants sont confrontés à la violence et aux mauvais traitements. Certains s'épuisent à gagner leur vie en faisant un travail qui compromet leur santé et leur éducation. Trop d'entre eux n'ont pas accès à l'éducation et souffrent de maladies évitables et de malnutrition. Les enfants sont également les plus touchés par les atteintes à l'environnement; un grand nombre d'entre eux ne peuvent pas exercer leurs droits fondamentaux en raison de la discrimination. L'incapacité d'exercer ses droits fondamentaux est source de souffrance pour chaque enfant, sans compter qu'elle est susceptible de causer de l'agitation politique et sociale plus tard. L'entrave aux droits individuels affecte tout le monde.

Tous les êtres humains, quel que soit leur âge, leur lieu de résidence, leur culture ou leur statut social, ont des besoins fondamentaux : une alimentation nutritive, des soins de santé, un abri, une éducation, la protection contre la maltraitance. Chaque personne a le droit de voir ses besoins satisfaits. La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies de 1989 confirme que les enfants ont des droits. La Convention a été ratifiée par presque tous les pays, y compris le Canada et ses provinces.

Intégrée dans les cours portant sur les droits et les devoirs du citoyen, l'initiation à la vie quotidienne et les sciences sociales, l'éducation en matière de droits des enfants constitue une part importante de l'éducation planétaire et de l'éducation civique, partout au Canada.

Les enfants et les adolescents sont des citoyens du monde jouissant de droits universels qu'ils doivent apprendre à exercer de façon responsable. Il appartient aux États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant de s'assurer que ces droits sont respectés.

Dans le programme

L'éducation en matière de droits des enfants est intégrée dans des thèmes précis du programme scolaire, dans toutes les provinces du Canada. Ces thèmes sont les suivants :

- patrimoine et citoyenneté (liens, règlements et responsabilités)
- le Canada et le monde (les communautés dans le monde)
- vie saine (nutrition, sécurité et prévention des blessures)

Dans ces activités, les élèves approfondissent l'idée selon laquelle les besoins fondamentaux des gens équivalent à des droits et ils établissent un lien entre les notions de droits et de responsabilités. Les élèves doivent :

- montrer qu'ils comprennent leurs besoins fondamentaux et ceux de leur famille et ils apprennent comment ces besoins sont satisfaits (le Canada et le monde);
- montrer qu'ils comprennent la nécessité de droits et de responsabilités, par exemple le droit d'être protégé et respecté (patrimoine et citoyenneté);
- déterminer les besoins physiques, interpersonnels et affectifs des êtres humains en bonne santé (vie saine.)

Comment utiliser cette trousse

Se servir des fiches et des activités pour présenter aux élèves les notions de droits humains et de citoyenneté.

- Commencer par expliquer aux élèves que les droits représentent des choses que tout enfant devrait avoir ou devrait pouvoir faire afin de survivre et de développer tout son potentiel.
- Faire participer les élèves à des activités appropriées à leur âge dans le contexte d'un cours ou d'un thème. Avec les élèves plus âgés, envisager d'utiliser les articles du résumé de la Convention relative aux droits de l'enfant se trouvant dans cette trousse plutôt que les fiches de droits.
- Vous trouverez des activités pédagogiques et les liens entre les droits de l'enfant et les programmes scolaires du Canada sur le site Web du programme Le monde en classe d'UNICEF Canada. Visitez le <http://lemondeenclasse.unicef.ca/fr>, et cliquez sur l'onglet « Ressources ».

Activités éducatives et d'apprentissage

Activité 1 QUELS DROITS?

1. L'enseignant introduit la notion de droits de l'enfant. La classe réfléchit et dresse une liste des droits que les enfants devraient avoir.
2. La classe compare la liste avec les droits figurant sur les cartes et complète la liste.
3. La classe compare ensuite la liste avec le texte intégral de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies disponible à <http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm> ou utilise le résumé de la Convention joint à cette trousse.

Activité 2 DROITS, DÉSIRS OU BESOINS?

1. Par groupe de deux, les étudiants classent les 20 cartes selon trois catégories :
PLUS IMPORTANT
IMPORTANT
MOINS IMPORTANT
2. Les groupes s'associent deux par deux pour former de nouveaux groupes. Chaque groupe décide quelles sont les six cartes les plus importantes.
3. Les groupes comparent leur liste de cartes les plus importantes avec le reste de la classe.
4. La classe discute :
 - Était-ce difficile de choisir certaines cartes plutôt que d'autres?
 - Comment avez-vous décidé quelles étaient les cartes les plus importantes?
 - Quelle différence y-a-t-il entre les désirs et les besoins?
 - Pourquoi certains besoins doivent-ils être protégés comme des droits?
 - Tous les enfants voient-ils leurs droits respectés?
 - Quels autres droits les enfants devraient-ils avoir?
 - Que faut-il faire pour que les droits de tous les enfants soient respectés partout dans le monde?

Activité 3 VOYAGE POUR UNE NOUVELLE PLANÈTE

1. Expliquer à la classe qu'elle a été choisie pour aller vivre sur une autre planète. Comme ils y édifieront une nouvelle société, le contrôleur de la mission veut qu'ils aient tout ce dont ils ont besoin pour vivre et grandir. Il leur a remis 20 objets à apporter avec eux, soit un par fiche. Chaque groupe de deux élèves reçoit un jeu de fiches. Passer ces fiches en revue avec les élèves.

2. Expliquer aux élèves qu'ils peuvent apporter 4 objets supplémentaires de leur choix. Chaque groupe dessine ces objets sur 4 fiches et les étiquette.
3. Annoncer que le contrôleur de la mission vient d'envoyer un message : comme l'espace est limité à bord du vaisseau spatial qui conduira les élèves sur la nouvelle planète, ces derniers ne peuvent apporter que 15 des 24 objets prévus. Chaque groupe décide d'éliminer 9 objets, qu'il met de côté.
4. Annoncer qu'il y a encore moins d'espace disponible et que les élèves ne pourront finalement apporter que 10 objets avec eux. Chaque groupe élimine 5 objets supplémentaires, ne gardant que les 10 objets qu'ils considèrent essentiels.
5. Chaque groupe se joint à un autre groupe et compare les fiches retenues. Chaque groupe s'entend ensuite sur les 10 fiches à conserver.
6. La classe répond aux questions suivantes :
 - Quels sont les objets qui ont été le plus souvent éliminés? Pourquoi?
 - Pourquoi la deuxième série d'élimination a-t-elle été plus difficile que la première?
 - Quelle différence y-a-t-il entre des désirs et des besoins?
 - Les désirs et les besoins de toutes les personnes sont-ils les mêmes?
 - Pourquoi tous les enfants du monde n'ont-ils pas ce dont ils ont besoin?

Activité 4 LES DROITS ET LA CHANCE

Les différentes séries de fiches permettent aux élèves de jouer à différents jeux :

Lancer le dé : Les élèves jouent par groupes de deux minimum. Chaque groupe dispose d'une série de fiches et d'un dé. Chaque élève lance le dé et élimine le nombre de fiches correspondant au nombre qu'il a obtenu. Il ne garde que celles qu'il estime être les plus importantes pour son bien-être. La classe tente ensuite de répondre aux questions suivantes :

- Quelles fiches avez-vous décidé de garder?
- Qu'est-ce qui a motivé votre décision?
- Avez-vous eu de la difficulté à prendre une décision? Pourquoi?
- Dans votre milieu, est-ce que tous les enfants voient leurs besoins, désirs et droits respectés ou satisfaits de la même manière? Et dans le monde?
- Qu'est-ce qui explique cette différence? Est-ce juste?
- Qu'est-il possible de faire? Que peuvent faire les élèves?

Jeu de mémoire : Chaque groupe a devant lui deux séries de fiches posées à l'envers sur la table. À tour de rôle, les élèves

d'un même groupe choisissent deux fiches. Si elles sont identiques, ils les conservent; si elles ne le sont pas, ils les reposent sur la table. Ils essaient ensuite de se souvenir de l'emplacement des fiches de façon à pouvoir former des paires quand ils rejoueront. Lorsque les élèves ont formé des paires, ils doivent préciser si elles représentent un **DÉSIR** ou un **BESOIN**. Le groupe peut mettre en doute leur interprétation.

Les deux font la paire : les élèves forment des groupes de deux à quatre joueurs. Après avoir mélangé deux jeux de fiches, on remet 4 ou 5 fiches à chaque élève. À tour de rôle, les élèves prennent une fiche sur la pile ou parmi les fiches restantes. Ils peuvent la garder (ils rejettent alors une de celles qu'ils ont dans les mains) ou la rejeter. Les élèves essaient de former des paires, qu'ils posent devant eux en précisant si elles représentent un **DÉSIR** ou un **BESOIN**. Le premier élève qui parvient à se débarrasser de toutes ses cartes a gagné.

Activité 5 DROITS ET RESPONSABILITÉS

1. Terminer l'activité 1 ou 2. Conserver les cartes qui ont été choisies comme représentant les besoins plutôt que les désirs. Vous en aurez besoin dans cette activité.
2. Expliquer que les droits sont assortis de certaines responsabilités.
Par exemple, le droit de « partager ses idées » correspond à la responsabilité « d'exprimer son opinion de façon à ne pas contrevenir aux droits de quelqu'un d'autre ».
3. Par deux ou en petits groupes, les élèves écrivent sur chacune des fiches une responsabilité qui, selon eux, va de pair avec chaque droit.
4. Par deux ou en petits groupes, les élèves échangent les cartes de droits et de responsabilités. Chaque groupe s'efforce de trouver les fiches de droits qui vont de paire avec celles des

responsabilités. L'enseignant peut également ramasser toutes les fiches et donner à chaque élève une carte de droit ou de responsabilité. Les élèves se déplacent dans la classe. Ils consultent leurs camarades pour assortir le droit à la responsabilité correspondante.

5. La classe discute des responsabilités de ceux qui ont des droits (les enfants) et de ceux qui ont des devoirs (le gouvernement, qui a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant; peut-être les élèves pourront-ils citer d'autres instances.)

Activité 6 RELATIONS ENTRE LES DROITS

1. Les élèves partagent des histoires concernant des enfants provenant de magazines, de vidéos, de bandes dessinées, de livres de contes oraux et de chansons. L'enseignant ou les élèves peuvent rédiger de 3 à 5 histoires ou scénarios ou utiliser **les fiches des enfants du monde** fournies dans cette trousse.
2. En groupe ou individuellement, les élèves choisissent les cartes qui correspondent aux droits bafoués ou aux désirs non comblés dans l'histoire ou le scénario.
3. Les élèves classent les cartes choisies en deux catégories : **BESOINS** et **DÉSIRS**.
4. La classe discute :
 - Quelle différence y-a-t-il entre les « désirs » et les « besoins »?
 - Pourquoi certains « besoins » doivent-ils être protégés en tant que droits?
 - Pourquoi, dans l'histoire, a-t-on refusé ces droits à l'enfant ou aux enfants?
 - Que peut-on faire pour mieux protéger ce droit ou ces droits?

Activité 7 DROITS ET BESOINS EN PHOTO

1. On remet à chaque groupe de deux élèves ou plus un exemplaire du jeu de 4 photos (**Droits et besoins en photo**) se trouvant dans cette trousse et un jeu de fiches. Chaque groupe pourrait également travailler avec une des photos. Pour chaque photo, les élèves énumèrent les droits, les désirs ou les besoins illustrés sur les fiches, qui semblent ne pas être respectés ou satisfaits et ceux qui semblent l'être. Photo: _____

NON RESPECTÉS OU SATISFAITS	RESPECTÉS OU SATISFAITS

2. La classe compare les tableaux.
3. Pour chaque droit ou besoin qui semble ne pas être respecté ou satisfait sur une photo donnée, la classe procède à une séance de remue-méninges afin de déterminer ce que le gouvernement, d'autres groupes et elle-même pourrait faire pour protéger ce droit ou satisfaire ce besoin.

DROIT/BESOIN	GOUVERNEMENT	AUTRES GROUPES	NOUS

Fiches droits, désirs et besoins

Chacune des 20 fiches peut être classée dans l'une des deux catégories suivantes :

BESOINS (protégés au même titre que les DROITS dans la Convention relative aux droits de l'enfant et assortis du numéro de l'article correspondant dans le tableau ci-dessous.)

DÉSIRS (non protégés comme des droits, car ils ne sont *généralement* pas nécessaires à la survie, à la croissance et au développement de l'enfant.)*

BESOINS-DROITS

Un logement convenable [article 27]
Des aliments nutritifs [article 24]
La protection contre les mauvais traitements et la négligence [article 19]
Une éducation [articles 28 et 29]
Des soins de santé [article 24]
Un traitement équitable et la protection contre la discrimination [article 2]
De l'air pur [article 24]
La possibilité d'exprimer tes idées [article 12]
La possibilité de jouer et d'avoir des loisirs [article 30]
De l'eau potable [article 24]
La possibilité d'avoir ta propre culture, de parler ta langue et de pratiquer ta religion [article 31]

DÉSIRS

Des vêtements à la mode
Une bicyclette
Des voyages
Ta chambre
Un ordinateur
Un téléviseur
Un baladeur
De l'argent à dépenser
Des hamburgers et des frites

* Certains éléments classés comme des « désirs » peuvent être des besoins dans certaines circonstances. Par exemple, il peut être important d'avoir accès à un téléviseur ou à un ordinateur pour recueillir ou partager de l'information dans le but de garantir le droit de se développer sainement et d'être protégé contre la violence et les mauvais traitements.



Des soins de santé



Une bicyclette





Un logement convenable



Des vêtements à la mode



Des voyages



Des aliments nutritifs



La protection contre les mauvais traitements et la négligence



Une éducation



FICHES DROITS, DÉSIRES ET BESOINS



De l'air pur



Un baladeur



Des hamburgers et des frites



Jouer et avoir des loisirs



Un téléviseur



La possibilité d'avoir ta propre culture, de parler ta langue et de pratiquer ta religion

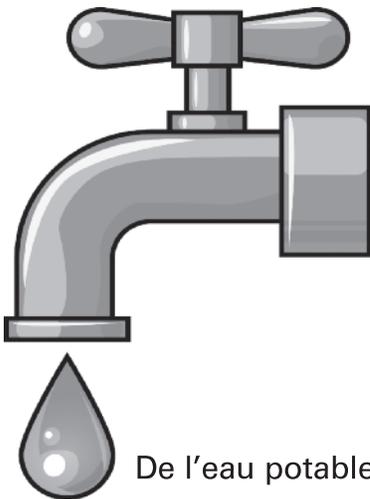




La possibilité d'exprimer tes idées



De l'argent à dépenser



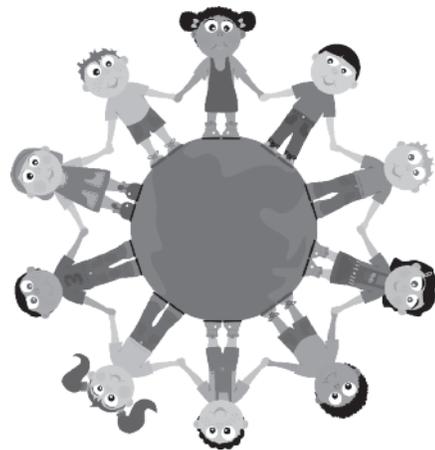
De l'eau potable



Ta chambre



Un ordinateur



Un traitement équitable et la protection contre la discrimination



A

Je n'ai jamais été vacciné, car lorsque j'étais un jeune enfant ma famille vivait très loin du centre de santé. J'ai maintenant 8 ans et j'ai la polio.

B

Mes frères vont à l'école des environs, mais je suis la seule fille. Comme ma famille a besoin de moi pour les tâches ménagères, je ne peux pas aller à l'école. J'ai 7 ans.

C

J'ai 16 ans et je vais à l'école chaque jour. Lorsque je rentre, j'aide mes parents au magasin jusqu'au soir. Puis je prends mon repas, je fais la vaisselle et je m'occupe de mes frères et sœurs pendant que mes parents terminent leur travail au magasin. Lorsque les plus jeunes vont se coucher, j'essaie de faire mes devoirs. En général, je suis trop fatiguée alors je m'endors.

D

J'ai 9 ans et ma famille n'a pas beaucoup d'argent. Nous vivons dans deux petites pièces. Nous transportons l'eau depuis le puits situé à un kilomètre. Dans notre village, les maisons n'ont pas de toilettes, alors nous utilisons la fosse qui se trouve au bout de la rue.



E

J'ai 13 ans. Mon pays se bat contre un autre pays depuis 3 ans pour une question de frontière. Un capitaine de l'armée est venu chez moi pour me dire que je devais devenir soldat et combattre pour mon pays, parce que je suis grand et fort.

F

J'ai 10 ans. Je parle la langue que mes parents, mes grands-parents et toute ma famille ont toujours parlée. À l'école, aucun des professeurs ne parle ma langue, et ils ne m'autorisent pas à la parler non plus. Ils disent que nous devons tous apprendre à parler **leur** langue.

G

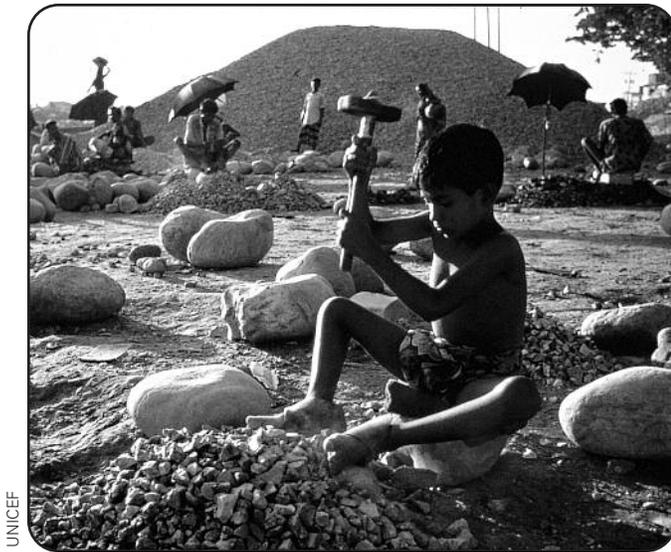
À l'âge de 9 ans, j'ai commencé à travailler dans une manufacture de tapis, 12 heures par jour. À présent, j'ai 12 ans, et le patron veut que je travaille plus longtemps chaque jour.

H

J'ai 15 ans et j'habite dans une grande ville. Beaucoup de mes amis respirent de la colle. J'ai essayé moi aussi. Maintenant je le fais presque chaque jour. Parfois, la police nous chasse des endroits où nous nous réunissons.



Activité 7 DROITS ET BESOINS EN PHOTO



UNICEF

A. Certains enfants sont obligés de travailler dans des conditions dangereuses pour pouvoir gagner juste de quoi prendre un repas quotidien. Ils n'ont pas la chance d'aller à l'école et n'ont pas assez de temps pour se reposer et jouer. En Inde, ces enfants cassent des pierres qui serviront à faire des briques.



UNICEF

B. En El Salvador, dans un camp où les réfugiés ont tout perdu dans le tremblement de terre, des enfants et des femmes font la queue pour remplir des bidons d'eau potable.



UNICEF

C. C : Grâce à l'aide de l'UNICEF, la plupart des enfants des pays en développement sont vaccinés contre les maladies meurtrières. Il arrive que les enfants des communautés les plus pauvres, des endroits très éloignés et des régions touchées par la guerre ne soient pas vaccinés. Ils peuvent alors contracter la rougeole, la coqueluche, la polio et d'autres maladies et en mourir.



UNICEF/H098-0815 DENMARK/HORNER

D. L'UNICEF fournit cette école en boîte remplie de livres, de craies, de crayons et de papier aux enfants dont l'école a été détruite par la guerre.



LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Résumé non officiel des articles de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies de 1989. Pour avoir accès au texte officiel, consultez www.unicef.ca (*École planétaire*, section droits des enfants) ou www.unicef.org/french/crc/fulltext.htm.

Article 1

Toute personne de moins de 18 ans a les droits énumérés dans la Convention.

Article 2

Chaque enfant a ces droits, peu importe qui il est, où il vit, qui sont ses parents, qu'il soit un garçon ou une fille, qu'il soit pauvre ou riche ou qu'il souffre d'un handicap, et quelles que soient sa langue, sa religion ou sa culture. Sans distinction et en toute circonspection, chaque enfant doit être traité avec justice.

Article 3

Tous les adultes doivent faire ce qui est le mieux pour toi. Quand les adultes prennent des décisions, ils doivent penser à la façon dont elles vont affecter les enfants.

Article 4

Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que tes droits sont respectés. Il doit aider ta famille à protéger tes droits et à créer un environnement qui te permette de grandir et de développer ton potentiel.

Article 5

Ta famille a la responsabilité de t'aider à apprendre à exercer tes droits et de s'assurer que tes droits sont respectés.

Article 6

Tu as le droit de vivre.

Article 7

Tu as droit à un nom, et ce nom doit être reconnu officiellement par le gouvernement. Tu as le droit d'avoir une nationalité (le droit d'appartenir à un pays).

Article 8

Tu as le droit d'avoir une identité – un document officiel qui reconnaît qui tu es. Personne ne peut te l'enlever.

Article 9

Tu as le droit de vivre avec tes parents, à moins que cela ne te nuise. Tu as le droit de vivre dans une famille qui s'occupe de toi.

Article 10

Si tu ne vis pas dans le même pays que tes parents, tu as le droit d'être avec eux.

Article 11

Tu as le droit d'être protégé contre l'enlèvement.

Article 12

Tu as le droit d'exprimer ton opinion, et les adultes doivent t'écouter et prendre au sérieux ce que tu dis.

Article 13

Tu as le droit d'être informé et de partager ce que tu penses avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, tant que cela ne blesse pas les autres ou ne les offense pas.

Article 14

Tu as le droit de choisir ta religion et tes croyances. Tes parents doivent t'aider à décider ce qui est bien et ce qui est mal, et ce qui est le mieux pour toi.

Article 15

Tu as le droit de choisir tes amis, de te joindre à des groupes et de former des groupes, tant que cela ne nuit pas aux autres.

Article 16

Tu as droit à ta vie privée.

Article 17

Tu as le droit de savoir ce qui est important pour ton bien-être. La radio, les journaux, les livres, les ordinateurs, par exemple, doivent te transmettre cette information. Les adultes doivent s'assurer que l'information que tu obtiens n'est pas nuisible, et t'aider à trouver et à comprendre l'information dont tu as besoin.

Article 18

Tu as le droit d'être élevé par tes parents, si possible.

Article 19

Tu as le droit d'être protégé contre la violence et les mauvais traitements, physiques et psychologiques.

Article 20

Tu as le droit qu'on s'occupe spécialement de toi et qu'on t'aide, si tu ne peux pas vivre avec tes parents.

Article 21

Tu as le droit qu'on s'occupe de toi et qu'on te protège, si tu es adopté ou confié à d'autres personnes.

Article 22

Tu as droit à une protection spéciale et à de l'aide si tu es un réfugié (si tu as été forcé de quitter ta maison ou si tu vis dans un autre pays), ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention.

Article 23

Tu as droit à l'éducation et aux soins dont tu as besoin, si tu es handicapé, ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention, pour pouvoir vivre une vie harmonieuse.

Article 24

Tu as droit aux meilleurs soins de santé possibles, à de l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et sûr, à l'information qui peut t'aider à rester en santé.

Article 25

Si tu vis loin de chez toi ou si tu es confié à des personnes loin de chez toi, tu as droit à ce que tes conditions de vie soient examinées régulièrement. Il faut s'assurer que ces conditions de vie sont appropriées à ta situation.

Article 26

Tu as droit à de l'aide du gouvernement si tu es pauvre ou démuné.

Article 27

Tu as droit à de la nourriture, à des vêtements, à un endroit sûr où tu peux vivre et recevoir les soins dont tu as besoin. Tu ne dois pas être désavantagé : tu dois pouvoir faire la plupart des choses que les autres enfants peuvent faire.

Article 28

Tu as droit à une éducation de qualité. Tu dois pouvoir poursuivre tes études selon tes capacités.

Article 29

L'éducation doit te permettre d'utiliser tes talents et tes aptitudes. Elle doit aussi t'aider à apprendre à vivre en paix, à protéger l'environnement et à respecter les autres personnes.

Article 30

Tu as le droit d'avoir ou de choisir ta culture, ta langue et ta religion. Pour que ce droit soit respecté, les populations minoritaires et les populations indigènes ont besoin d'une protection spéciale.

Article 31

Tu as le droit de jouer et de te reposer.

Article 32

Tu as le droit d'être protégé contre le travail qui nuit à ta santé ou t'empêche d'aller à l'école. Si tu travailles, tu as le droit d'être en sécurité et de recevoir un salaire raisonnable.

Article 33

Tu as le droit d'être protégé contre l'usage des drogues et leur trafic.

Article 34*

Tu as le droit d'être protégé contre l'abus sexuel.

Article 35

Personne n'a le droit de t'enlever ou de te vendre.

Article 36

Tu as le droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation.

Article 37

Personne n'a le droit de te punir cruellement ou de te maltraiter.

Article 38*

Tu as le droit de vivre en paix et d'être protégé si tu vis dans une région en guerre. Les enfants de moins de 15 ans ne peuvent pas être forcés à s'enrôler dans un groupe armé ou à participer à la guerre.

Article 39

Tu as le droit d'être aidé si tu es blessé, négligé ou maltraité.

Article 40

Tu as droit à une aide juridique et à un traitement juste, dans un système judiciaire qui respecte tes droits.

Article 41

Si les lois de ton pays protègent mieux tes droits que les articles de la Convention, ces lois doivent être appliquées.

Article 42

Tu as le droit de connaître tes droits ! Les adultes doivent eux-mêmes les connaître et t'aider à les comprendre.

Article 43 to 54

Ces articles expliquent comment les gouvernements et des organisations internationales comme l'UNICEF continuent de travailler à s'assurer que tous les enfants voient leurs droits respectés.